

Directive relative à la consultation des examens papier et ENEP du cursus de Bachelor

EXAMENS PAPIER

MODULES 1 ET 2

La consultation des épreuves corrigées des examens papier de la session n'est possible que sur inscription via internet selon les informations transmises au préalable par e-mail.

Cette consultation s'effectue à titre personnel uniquement et dans les locaux de l'Administration de la Faculté, aux jours et heures fixés et dans les délais impartis. Veuillez arriver à l'heure convenue car aucune prolongation ne pourra être accordée en cas de retard.

Nous accordons 10 minutes pour chaque examen.

MODULE 3

Les consultations des épreuves corrigées d'examens du Module 3 sont organisées entièrement par les professeurs ou chargés de cours durant 3 jours consécutifs. Elles s'effectuent en présentiel dans les locaux de la faculté. Si cela se justifie et avec l'accord du professeur / chargé de cours, elles peuvent exceptionnellement se dérouler sur Zoom. Les informations (lieu, date, durée) et modalités seront transmises directement par les professeurs ou chargés de cours.

EXAMENS NUMERIQUES EN PRESENTIEL (ENEP)

La consultation des épreuves corrigées ENEP a lieu sur MoodleExam durant 3 jours consécutifs.

GÉNÉRALITES

Des corrigés-types sont mis à la disposition des étudiant-es, souvent sur MoodleExam, afin qu'ils puissent vérifier la pertinence de leurs réponses.

L'attention des étudiant-es est expressément attirée sur le fait que seule la Commission de recours est compétente en tant qu'autorité de recours de la faculté en cas de contestation.

Un recours doit être formulé conformément aux principes prévus par l'article 57 du Règlement de faculté, soit une requête écrite dûment motivée et adressée au doyen de la faculté par lettre recommandée dans les 30 jours dès la publication des notes.